



MAIRIE DE MONTVALEZAN



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MONTVALEZAN

Séance du 11 mai 2022 – PROCES VERBAL

Date de convocation : 2 mai 2022

Date d'affichage : 2 mai 2022

Membres en exercice : 07

Membres présents : 04

Membres absents : 03

Membres ayant donné pouvoir : 01

Le 11 mai 2022 à 8h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Jean-Claude Fraissard.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard Président, Catherine Garandel Vice-Présidente, Odile Villiod, Marguerite Arpin, Arlette Noir.

Etaient absents : Laurent Hanicotte

Etaient excusés : Magali Vinson

Etaient invités : Didier Charvet, Emma Tampon, Philippe Gimbret

Secrétaire de séance : Catherine Garandel

1 – Délibérations

Délibération n°2022 11 - Multi - Accueil – Tableau des effectifs – Emplois permanents – transformation

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Emploi permanent – suppression d'un emploi d'infirmier en soins généraux à temps complet annualisé suivi de la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet annualisé

Après la démission de l'infirmière et la réussite à la VAE d'auxiliaire de puériculture d'un agent social, nous souhaitons la nommer à cet emploi. Pour ce faire, il convient de supprimer un emploi d'infirmier en soins généraux à temps complet annualisé et de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet annualisé.

Le comité technique lors de sa séance du 5 mai 2022 a émis l'avis suivant :

- Les représentants des collectivités ont émis un avis favorable à l'unanimité
- Les représentants du personnel ont émis un avis favorable à l'unanimité

Emploi permanent – suppression d'un emploi d'infirmier en soins généraux à temps complet annualisé suivi de la création d'un emploi d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet annualisé



L'infirmière au poste de directrice adjointe termine son contrat et ne souhaite pas le renouveler. Afin de recruter l'agent retenu, il convient de modifier le poste créé. Pour ce faire, il convient de supprimer

un emploi d'infirmier en soins généraux à temps complet annualisé et de créer un emploi d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet annualisé.

Le comité technique lors de sa séance du 5 mai 2022 a émis l'avis suivant :

- Les représentants des collectivités ont émis un avis favorable à l'unanimité
- Les représentants du personnel ont émis un avis favorable à l'unanimité

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDENT de supprimer un emploi permanent d'infirmier en soins généraux à temps complet annualisé et de créer un emploi permanent à temps complet annualisé d'auxiliaire de puériculture de classe normale à compter du 1^{er} juin 2022, **DECIDENT** de supprimer un emploi permanent d'infirmier en soins généraux à temps complet annualisé et de créer un emploi permanent d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet annualisé à compter du 1^{er} juin 2022, **DISENT** que le tableau des effectifs et des emplois permanents sera modifié en conséquence, **DISENT** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Délibération n°2022 12 - Multi-Accueil – Règlement de fonctionnement – Taux d'encadrement - décret « Petite Enfance » du 30 août 2021- Art. R. 2324-46-4.-I ; Mise à jour du Règlement de fonctionnement

L'article 8 du décret « petite enfance » du 30 août 2021 permet aux structures de choisir entre 2 règles d'encadrement, à savoir :

« Toute crèche collective ou halte-garderie assure la présence auprès des enfants effectivement accueillis d'un effectif de professionnels au sein de l'établissement relevant de l'article R. 2324-42 suffisant pour garantir :

1° Soit un rapport d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent ;

2° Soit un rapport d'un professionnel pour six enfants.

L'établissement mentionne dans son règlement de fonctionnement le choix opéré en application des deux alinéas précédents et en informe le président du conseil départemental. Tout contrôle s'effectue au regard de ce choix. »

Monsieur le Président rappelle que lors de la précédente réunion de travail du CCAS, et pour faciliter la gestion de la structure, il avait été conclu qu'il était opportun de s'orienter sur le choix de 1 professionnel pour 6 enfants.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, OPTENT pour un encadrement de 1 professionnel pour 6 enfants ; **MODIFIENT** et **COMPLETENT** le règlement de fonctionnement de la structure en ce sens, comme joint à la délibération.



MAIRIE DE MONTVALEZAN



Délibération n°2022 13- Multi-Accueil – Approbation d’un agrément modulé pour la période d’été et d’intersaison 2022

Les articles 80 et 81 du projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2010 imposent aux PMI d'établir un agrément modulé qui définit des capacités d'accueil différentes en fonction des périodes de l'année, de la semaine ou de la journée.

L'application de la Prestation de Service Unique, notamment la comptabilisation horaire des temps de présence réelle des enfants, rend difficile d'atteindre le taux d'occupation de 70% demandé par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse en conservant le même nombre de lits sur l'année. L'amélioration du taux d'occupation est donc une priorité pour notre structure.

Un agrément modulé est proposé pour le multi-accueil, afin d'améliorer le taux d'occupation. L'agrément modulé prévoit la répartition des 15 places selon les périodes de l'année et les horaires d'ouverture suivantes :

Pour la **période de mai et juin 2022** l'agrément modulé du Multi-accueil prévoit la répartition des 15 places selon les horaires d'ouverture suivantes :

Du 01 mai au 30 juin 2022 : de lundi à vendredi : de 8h00 à 18h00

- De 8h00 à 9h00 : 2 places
- De 9h00 à 17h00 : 6 places
- De 17h00 à 18h00 : 2 places

Pour la **période d'été 2022** l'agrément modulé du Multi-accueil prévoit la répartition des 15 places selon les horaires d'ouverture suivantes

Du 01 juillet au 31 aout : lundi, mercredi et vendredi : de 8h00 à 18h00

- De 8h00 à 9h00 : 2 places
- De 9h00 à 17h00 : 7 places
- De 17h00 à 18h00 : 4 places

Du 01 juillet au 31 aout : mardi et jeudi : de 8h00 à 18h00

- De 8h00 à 9h00 : 2 places
- De 9h00 à 17h00 : 9 places
- De 17h00 à 18h00 : 4 places

Pour la **période de septembre à fin novembre** l'agrément modulé du Multi-accueil prévoit la répartition des 15 places selon les horaires d'ouverture suivantes :

Du 01 septembre au 30 novembre : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 17h00

- De 8h30 à 17h00 : 4 places

Du 01 septembre au 30 novembre : mercredi : de 8h30 à 17h00

- De 8h30 à 17h00 : 2 places



MAIRIE DE MONTVALEZAN



Considérant que la mise en place d'un agrément modulé au sein de notre multi-accueil permettra d'en améliorer le taux d'occupation et donc d'optimiser le montant de la subvention versée par la CAF de la Savoie.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVENT le principe d'un agrément modulé, **AUTORISENT** la mise en place d'un agrément modulé au multi-accueil selon les modalités ci-dessus.

Discussion :

Didier Charvet – évoque la suggestion du docteur Soleil, PMI, qui propose, au vu des effectifs, d'envisager de passer sous statut-micro crèche hors saison d'hiver pour permettre notamment une optimisation de l'encadrement. En effet, la micro-crèche n'impose pas la présence de 2 professionnels dès le 1^{er} enfant. Possibilité de permuter les statuts au fil de l'année
Décision – à étudier en vérifiant au préalable le maintien des financements de la structure par la CAF. Envisager une délibération au prochain CCAS si opportun.

2 – Questions diverses

2.1. Bilan service civique

Emma Tampon – présente les **extraits de son journal de mission.**

« Nous étions attendus pour dîner chez ma cousine avec Papa le mardi 28 septembre 2021. Approchant de Bourg-Saint-Maurice, il faisait déjà très sombre, on distinguait tout juste les bords de la route et les enseignes. Nous sommes arrivés à l'appartement, d'où l'on apercevait, derrière les nuages, les lumières des villages en contrebas. Le lendemain, on m'a présenté l'appartement qui m'est prêté. Je distinguais un ou deux sommets depuis la fenêtre tandis que les nuages se dissipaient peu à peu. Ils ont fini par tous partir et j'ai retrouvé cette vue à couper le souffle que j'avais connue en venant en vacances. Les montagnes droit devant, majestueuses, à perte de vue... Sur la route entre Montvalezan et La Rosière, entre deux hameaux, le sol est si pentu qu'arrivant dans certains virages, on se croirait au bord du monde, avec rien d'autre devant que le ciel bleu. Les villages sont magnifiques, la route étroite est bordée de chalets enchevêtrés, aux ouvertures fleuries et aux toitures surmontées d'ardoises épaisses (j'apprendrai plus tard qu'il s'agit de lauzes). Je me fais des histoires en passant devant les portes d'entrées et les jardins, imaginant les habitants, leur histoire, leur temps... J'ai hâte de les rencontrer, j'ai hâte qu'ils me racontent leur vie, qu'ils me disent ce que ça fait d'habiter ici depuis toujours, isolé du reste du monde, où la Nature est souveraine... »

Arlette Noir – « c'est vraiment le reflet de ce que les gens vivent...c'est très bien écrit »

Catherine Garandel – « bonne initiative qui permet d'illustrer le contenu du service civique et donner aussi des repères au prochain volontaire. »



MAIRIE DE MONTVALEZAN



Arlette Noir – « cela permet aussi de répondre à des interrogations qui nous sont posées sur les communes avoisinantes où les gens s’interrogent sur le sens de cette mission, comment cela ça se passe... »

Décision = oui, texte à valoriser dans nos supports « lettre d’info, Echo 2022... »

Vérifier les accords des personnes évoquées dans chaque paragraphe en leur communiquant le texte qui les concernent pour validation.

Fin de mission, projets

Emma Tampon – **sortie promenade au Monal** - « je travaille dessus – nombreux sont ceux qui marchent parmi ceux que je visite – l’idée plait à certains. J’ai prévu un repérage cette fin de semaine.»

Jean-Claude Fraissard – « bien maîtriser le contenu de la promenade et s’assurer de la bonne aptitude des participants »

Discussion organisation

Décisions :

Déplacement - ok pour réserver 1 minibus

Ok pour fournir pique-nique collectif

A programmer le samedi 28 mai

Odile Villiod accompagnera

Emma Tampon - **Goûter salle du Villaret** – « j’ai réservé le Villaret le 31 mai pour faire un goûter. Après-midi, à partir de 14h. Pour la musique je comptais demander à Marcel ».

Arlette Noir – je me propose pour accompagner au chant

Emma Tampon – j’ai fait **imprimer sur toiles les portraits** que j’ai réalisés et pour lesquels j’ai obtenu l’accord de pouvoir les publier.

1 exemplaire sera remis en cadeau de fin de mission aux personnes concernées

1 exemplaire pour réaliser **une exposition temporaire** à l’accueil de la mairie – fin mai à septembre – « Gens de Montvalezan »

Bilan de mission et suggestions

Emma Tampon – **pour faciliter la rencontre en début de mission** – suggère de faire un **cadeau « service civique »** en tout début de mission – à l’instar du colis de Noël pour les aînés cela impose d’aller physiquement tout de suite à la rencontre de tous - type cadeau « d’accueil » - le fait de devoir aller vraiment voir les gens permet un contact complètement différent de celui d’un simple échange téléphonique

Marguerite Arpin – suggère d’offrir un cadeau en lien avec la région d’origine du service civique



MAIRIE DE MONTVALEZAN



Emma Tampon – concernant les discussions que nous avons eu notamment autour d’un atelier informatique – à plutôt orienter sur **l’aide aux démarches numériques** – propose de venir voir le service civique en mairie le matin pour cette aide

Didier Charvet – service civique a vocation à apporter de l’aide numérique à domicile des personnes lors des visites par exemple. En mairie, Manon Cerdan est spécifiquement formée, habilitée et agréée pour ce faire (notamment sur les questions de confidentialité. Par ailleurs, à partir de juin, il y aura 1 fois par mois permanence France services en mairie 1 fois par mois à partir de juin

Emma Tampon – selon mon retour d’expérience, il est également faisable de **réaliser des visites en matinée** – certaines personnes apprécient ; même si en début de mission c’est bien de passer en mairie pour assurer la mise en place.

Didier Charvet – c’est une bonne chose – jusqu’à présent, les retours qui nous étaient faits nous indiquaient de se limiter à l’après-midi.

Emma Tampon – a constaté une vraie appétence d’une partie des personnes visitées pour les **emmener à la messe**, une vraie demande. « je m’interroge sur la faisabilité de la reconduite de cette action dans la prochaine mission. »

Jean-Claude Fraissard – s’interroge sur le besoin

Arlette Noir – « effectivement, ne veulent pas demander à la famille » ; peut-être pour la messe de Montvalezan = 1 fois/mois, voire Ste Foy de temps en temps

Didier Charvet – ta démarche est respectable, cependant elle est propre à ta croyance, - on ne peut pas spécifier ce type de mission ni même le suggérer à l’oral au prochain volontaire – mission de service civique – républicain, laïque - en revanche, dans le document interne de suivi du service civique qui se transmet uniquement entre chaque volontaire, je t’invite à indiquer sur les fiches correspondantes

Emma Tampon – **je me suis sentie très entendue** sur les points que j’ai relevés, soulevé et que je vous ai soumis – comme par exemple pour le cas de la rénovation d’une porte d’entrée – c’est génial se sentir cette écoute, de sentir qu’on peut apporter, d’être suivi et écouté

Jean-Claude Fraissard – concernant les petits travaux, c’est normalement une mission qui devrait se gérer via la CCHT, service étoile dans le cadre du plan habitat maintien à domicile

Emma Tampon – quand famille est en soutien derrière, ils arrivent à se dépatouiller - pour ceux plus isolés c’est bien plus complexe y compris en matériel informatique pour réaliser des démarches administratives

Didier Charvet – pour ce cas isolé, on pourrait imaginer le prêt d’un portable « mairie, mis en réserve »,

Décision = unanimité pour prêt mais pas un don (éviter sentiment d’assistanat)

Emma Tampon – serait bien que le service civique puisse **s’appuyer sur un support /soutien psychologique** – pouvoir échanger, s’exprimer – pouvoir mieux partager, avoir un exutoire avec une oreille extérieure – nous sommes seul sur la mission, confronté aux difficultés vécues par les personnes - quand on a de l’empathie, c’est assez impactant moralement

Jean Claude Fraissard – idée - voir pour organiser cet échange avec un appui de type service étoile



MAIRIE DE MONTVALEZAN



Marguerite Arpin – développer d'autres services civiques sur les communes voisines permettrait aux volontaires d'échanger entre eux et de se soutenir

Catherine Garandel – **satisfaction de la mission** - es-tu contente de la mission ?

Emma Tampon – « oui, j'ai énormément aimé – j'ai eu un accueil formidable des anciens – je ne m'attendais à ce qu'ils se sentent aussi à l'aise avec moi en me parlant de choses intimes - je ne m'attendais pas à un tel lien d'affinité. Au final, je n'aurais pas organisé beaucoup de regroupement, mais je ne sentais pas que c'était leur demande principale -je préférerais être auprès d'eux... »

Catherine Garandel – « la mission principale du service civique est bien d'apporter de la présence à nos aînés peu importe la forme »

Arlette Noir – « concernant l'organisation de regroupement de personnes, c'est très difficile de toute façon – car notre commune est éclatée en multiples villages – pas possible l'hiver de toute façon et nous n'avons pas de lieu au centre d'un village unique – d'où l'intérêt du service civique pour aller à domicile »

Emma Tampon – « oui, ne sont pas trop partants pour des regroupements en tant que tel, par contre oui, par affinités. »

Didier Charvet – est ce que les **conditions liées à l'exercice** de la mission « indemnité+logement+véhicule avec remisage » sont adaptées ?

Emma Tampon – « oui, c'est parfait ! Et le logement à la Brindze est top ! »

Tableau de suivi - indicateurs

Présentation du tableau détaillé de suivi des visites



	Saison 5
	Octobre 2021 à Mai 2022
Volontaire service civique	Emma Tampon
nbre de visites avec rencontres	335
dont comprises entre 0 et 1 h	23
dont comprises entre 1 et 2H	142
dont comprise entre 2 H et 3H	104
dont supérieures ou égales à 3H	66
nbre de maisons concernées par des visites régulières	19
<i>visites par maison</i>	
<i>moyenne</i>	12,5
<i>mini</i>	1
<i>max</i>	31
Nbre de personnes visitées	33
nbre total d'heures de visite	663,6
nombre sorties cinéma	0
autres activités - promenades	10
autres activités - courses	4
autres activités - RDV Santé	7
autres activités - RDV Coiffeur	8 (messes, confessions,...)
autres activités - restaurant	4
autres activités - archives, médiathèque...	2
autres activités - sortie ski	5
autres activités - rendre visite à un proche	9

Les suites ?

Arlette Noir – « qu'envisages tu de faire après cette mission ? »

Emma Tampon – « cet été, je vais aider une dame, puis je reprends mes études en histoire de l'art en distanciel – je ressens le besoin de faire travailler ma tête – valider ma licence et m'orienter ensuite vers un master social »

Fin de mission et prochaine mission

Didier Charvet – pour mémoire, le « **Petit déjeuner de départ** » (pot de départ) aura lieu le lundi 23 mai à 8h45 en mairie – vous êtes bienvenus

Odile Villiod – je serai absente, mais je serai présente à la sortie au Monal

Didier Charvet – pour le moment, nous n'avons **aucune candidature sérieuse**

Jean-Claude Fraissard – propose de recontacter d'anciennes candidates

Catherine Garandel – service civique limité en âge

Arlette Noir – et correspond à un moment bien particulier du parcours d'un jeune pendant ou entre ses études



MAIRIE DE MONTVALEZAN



2.2. Liste des demandeurs OPAC – avis consultatif

Point sur la liste des demandeurs de logement OPAC, transmise par l'Opac début mai.

Sont disponibles :

1 T3 à La Brindze

1 T4 aux Merisiers

Discussions

Décision : nombreuses candidatures – le CCAS fait le choix de ne pas formuler d'avis consultatif

2.3. Perros-Guirec – bilan accueil hiver et préparation du séjour été

Débrief financier de l'accueil de Perros au mois d'avril

Philippe Gimbret – nous avons voté au budget 2234 euros et avons réalisé au final 1560 €

Didier Charvet – nous avons mieux cadré les conditions de restauration

Préparation du séjour été – 9 au 16 juillet 2022

Philippe Gimbret – budget voté 10300€ - nous sommes actuellement sur un montant de 10 270 € - l'enveloppe consacrée à l'activité stage de voile est supérieure malgré la très bonne négociation des tarifs et l'offre commerciale faite ; idem pour la billetterie du voyage par le train finalement un peu plus élevée à l'achat que le devis SNCF de mars – en revanche, le budget alimentation est la baisse car Perros Guirec nous a confirmé la semaine dernière que les repas du midi étaient pris en charge par leurs soins au centre de loisir.

Logistique – transports sur place

Discussion sur modalité – à pied uniquement ou 1 seul mini-bus – contraintes de surveillance de l'ensemble du groupe avec 2 encadrants

Décision ; à vérifier avec Régine H, Perros-Guirec la faisabilité des solutions

Etude des inscriptions et validations

15 places pour enfants de 9 à 17 ans

17 bulletins d'inscriptions reçus actuellement

2 enfants - âge non requis (année de leur 8 ans) – les inscriptions ne peuvent être validées – sécurité, homogénéité du groupe pour le stage de voile

1 enfant – à positionner sur liste d'attente – réside sur commune voisine – voir avec la commune concernée si souhaitent participer au reste à charge porté par notre collectivité - à date = 535 €/enfant après déduction de la participation famille – à défaut, prévoir un tarif spécifique pour les extérieurs avec admission sous réserve que des places soient disponibles

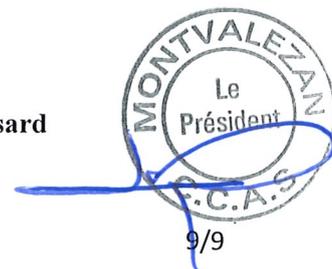
Fin de séance = 11h00

La Secrétaire de séance

Catherine Garandel

Le Président

Jean-Claude Fraissard



9/9

